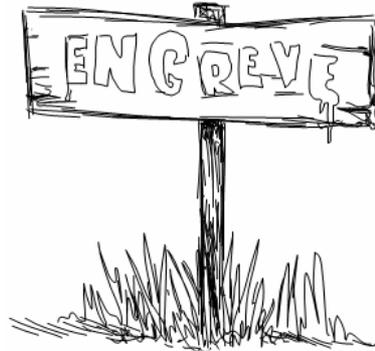


Le 21 janvier 2010,  
tous en grève pour sauver le Service Public !



## « Réforme des collectivités territoriales et services publics - Pour des États généraux du Service Public »

*Article reproduit avec l'aimable autorisation de l'auteur*

"Le philosophe Marcel Gauchet a écrit : « *Le programme initial de Sarkozy c'est la banalisation de la France* ». Je partage ce point de vue. Pour Sarkozy, la France est une somme d'anomalies :

- anomalie, le modèle français d'intégration fondé sur le droit du sol et le principe d'égalité des citoyens ;
- anomalie, une laïcité qui se définit par la raison et non par la religion ;
- anomalie, un service public qui réunit un quart de la population active du pays dans une situation statutaire et non contractuelle ;
- anomalie un pays qui n'en finit pas de réfléchir à son modèle politique : quinze constitutions en deux siècles ;
- anomalie, l'existence de 500 000 élus territoriaux et de 36 000 communes.

C'est pourquoi il a entrepris de mettre ce pays aux normes du libéralisme et de l'assujettir en tous domaines aux règles du marché. Les moyens utilisés ne correspondent à aucun dessein national, au sens où l'on a pu parler autrefois d'« ardente obligation » de la planification « à la française », mais par le moyen d'un « pragmatisme destructeur » de tout ce qui confère à la France une « identité nationale » démocratique et progressiste.

La réforme des collectivités territoriales en est un exemple frappant.

Il invoque le « mille feuilles » administratif. Mais cette présentation est inexacte et trompeuse. Il existe en réalité six niveaux déterminants : les communes, les regroupements de communes, les départements, les régions, la nation et l'Europe.

Le triptyque : communes-départements-nation est historique, il structure politiquement le pays.

Le triptyque : regroupement de communes-régions-Europe est à dominante économique.

Le choix est clair : le politique doit prévaloir sur l'économique, qui, aussi utile qu'il soit, ne doit être que supplétif du politique.

C'est le choix inverse qu'a fait Nicolas Sarkozy :  
- avec la création des conseillers territoriaux réduisant de moitié les effectifs actuels de conseillers généraux et régionaux, élus sur la base d'un mode de scrutin inique à la constitutionnalité plus que douteuse, réduction qui affaiblira le lien avec les citoyens et privilégiera le niveau le plus globalisant : la région – malgré des compétences également réduites – au détriment du département.

- choix négatif encore avec, la création des métropoles, justifiées par des raisons extraterritoriales : la compétition capitaliste

européenne et mondiale ; création entraînant une profonde déstabilisation des communes, des départements et des régions.

- choix préjudiciable enfin avec, la suppression de la taxe professionnelle qui conduira à l'asphyxie des collectivités territoriales et qui met en cause gravement le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales.

Cet affaiblissement des compétences et de la démocratie locales ne profite pas pour autant aux administrations déconcentrées, affaiblies elles aussi par l'effet combiné d'une part de la LOLF et sa « fongibilité asymétrique », d'autre par de la RGPP entraînant une réduction des effectifs et des moyens de fonctionnement et d'investissement.

On peut identifier trois conséquences de la combinaison de ce double affaiblissement :

Premièrement, une dégradation des conditions matérielles et morales des fonctionnaires des trois fonctions publiques, de l'État, territoriale et hospitalière, avec : des réductions d'emplois, conséquences des contractions administratives ; le recours accru à la contractualisation, justifié par la mise en place des nouvelles structures, notamment des métropoles ; le développement du clientélisme, par le moyen de rémunérations et d'indemnités destinées à s'attacher les services d'exécutants serviles.

Deuxièmement, la réduction des services publics, relevant aussi bien des collectivités territoriales que de l'État, dont les directions seront réduites à huit au niveau régional et à trois au niveau départemental (voire deux pour les départements les moins peuplés). C'est, en même temps, le champ largement ouvert au secteur privé pour

occuper les espaces abandonnés par la responsabilité publique.

Troisièmement, la mainmise renforcée du pouvoir présidentiel par le moyen des nouvelles compétences conférées au préfet de région, relais majeur du pouvoir central, écran imposé entre les services publics territoriaux et les ministères de tutelle, dénaturant le statut actuel des régions dans le but et l'espoir de les soustraire à l'opposition. Ces préfets de région, véritables proconsuls, maîtres d'œuvre de la réforme des collectivités territoriales puisque chargés de mener à son terme le schéma national de l'intercommunalité en 2014, de définir le périmètre des métropoles, de présider aux regroupements concernant les départements et les régions. Ils accentueront, au niveau des collectivités territoriales, la présidentialisation du régime, sa « dérive bonapartiste ». Mais il n'y a en la matière aucune fatalité.

Le président de la République a été mis en échec sur la « Révolution culturelle » qu'il voulait provoquer dans la fonction publique. La crise a spectaculairement démontré le rôle d'« amortisseur social » du service public en France.. Les attaques se poursuivront sans nul doute, mais elles ne peuvent plus prendre la forme provocatrice de la contre-révolution qu'il avait envisagée.

Le président de la République voulait supprimer les classements de sortie des écoles de la fonction publique, classements relevant du principe du concours posé par l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et repris par le statut général des fonctionnaires. Le projet vient d'être reporté sine die par le ministre Éric Woerth.

Le président de la République s'était fixé l'objectif absurde et réactionnaire de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Philippe Séguin, premier président de la Cour des comptes, vient de lui répondre aujourd'hui même en considérant que cette réforme était seulement – je le cite – « dictée par des considérations budgétaires de court terme ».

Il peut et il doit donc en être de même pour la réforme des collectivités territoriales qui provoque de toute part tant d'opposition. Le grand chambardement des services publics territoriaux peut et doit être mis en échec."

**Anicet Le Pors - Mutualité, 17 décembre 2009**

M. Anicet le Pors était Ministre chargé de la Fonction Publique et des Réformes administratives du 23 juin 1981 au 23 juillet 1984

**Rendez-vous pour la manifestation régionale  
le 21 janvier 2010  
À 14 h 30 - Porte de Paris à Lille**